

PROGRAMME NOTARIAL CONSEIL D'ENTREPRISE

<i>Volume horaire total du diplôme :</i>	<i>144 heures</i>
<i>Temps de formation en présentiel :</i>	<i>84 heures</i>
<i>Temps de formation à distances :</i>	<i>60 heures (6 devoirs)</i>

Équipe enseignante :

Étienne CASIMIR, Enseignant-chercheur Université Panthéon-Assas Paris II

Charles GIJSBERS, Enseignant-chercheur Université de Rouen, Normandie

Christophe VERNIÈRES, Enseignant-chercheur Université Pierre Mendès France, Grenoble

Louis-Guillaume LEFEVRE, Notaire

Jean-Jacques ANSAULT, Enseignant-chercheur Université de Rouen, Normandie

Vincent MALASSIGNÉ, Enseignant-chercheur Université Panthéon-Assas Paris II

LA CREATION DE L'ENTREPRISE : 14 heures

Typologie des formes juridiques de l'entreprise : entreprise individuelle, EIRL, sociétés.

La société en formation : difficultés juridiques et aspects rédactionnels liés aux actes passés pour le compte d'une société en formation.

Fiscalité de la création de l'entreprise : critères et enjeux pratiques du choix entre impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés.

LES UTILITES DE L'ENTREPRISE : 14 heures

Les utilités de l'entreprise au travers de la forme juridique choisie : montages et ingénierie juridique.

Les utilités de l'entreprise au travers des clauses choisies : études des statuts et des pactes de sociétés.

LA VIE DE L'ENTREPRISE : 14 heures

Les acteurs de l'entreprise : statut juridique et fiscal des dirigeants et associés.

Les décisions de l'entreprise : aspects juridiques et rédactionnels.

Les évènements affectant l'entreprise : restructuration, transformation et dissolution de l'entreprise.



LES BIENS DE L'ENTREPRISE : 14 heures

Le fond de commerce : conditions d'existence, vente, location-gérance, crédit-bail, nantissement.

Le bail commercial : conclusion, exécution, fin, renouvellement.

Aspects rédactionnels relatifs au fonds de commerce et au bail commercial.

LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE : 14 heures

Les sûretés sur droits sociaux, sur fonds de commerce et sur l'immobilier d'entreprise.

Les garanties offertes par le chef d'entreprise : cautionnement, renonciation à l'insaisissabilité de la résidence principale.

Le financement et le refinancement bancaire : pratique de la subrogation.

LA TRANSMISSION DE L'ENTREPRISE : 14 heures

La transmission de l'entreprise à titre onéreux : clauses restreignant la cession de titres, promesse de cession, agrément à la cession, prix de cession, cession de contrôle, garanties à la charge du cédant, plus-values de cession.

La transmission de l'entreprise à titre gratuit : outils civils (donation simple, donation-partage, etc.) et fiscaux (règles fiscales applicables, pacte Dutreil, etc.) de la transmission d'entreprise à titre gratuit, adaptation du régime matrimonial, family buy out.